



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-direction de la métrologie
Organisme notifié n° 0171

DA 18-333/2

DECISION n° 99.00.620.028.0 du 4 juin 1999

**ADDITIF n° 2 au
CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**

n° 98.00.620.026.0 du 16 juin 1998, révisé

Le présent additif concerne les balances modèle WSI1 qui diffèrent du modèle faisant l'objet du certificat précité, et de sa révision n° 1, par :

- la possibilité d'utiliser d'autres capteurs, et un dispositif récepteur de charge de type I1 de dimensions 500 mm x 400 mm, ou de dimensions différentes appropriées au capteur utilisé,
- la possibilité d'utiliser les différentes versions du dispositif indicateur, types E1, E2 et E3, telles que définies dans le certificat d'essai SDM n° 98.06 du 5 juin 1998 (Révision n° 2).

Les principales caractéristiques différentes de celles mentionnées dans le certificat précité, et sa révision n° 1, figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante de l'additif n° 2 au certificat d'approbation et comprend 1 page.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et sa révision n° 1 restent inchangées.

Le sous-directeur de la métrologie,

J.F. MAGANA